

Interpellation

Titre : Fermeture de l'Avenue de la Gare

Auteur : Alliance communale, par Papilloud Guillaume ; Le Centre, par Nulifer Cito

Date : 23.02.2026

Contexte

Suite à la mesure de test entraînant la fermeture de l'Avenue de la Gare, une forte insatisfaction est en train de s'installer auprès de citoyens, riverains et commerçants de la région.

Si nous saluons la volonté de la Commune d'améliorer la sécurité des écoliers, le dispositif actuel soulève des préoccupations majeures qui méritent d'être adressées.

En dehors des conséquences directes de la phase de test, entraînant une augmentation du trafic sur les autres axes routiers, en particulier dans les périodes hors ramassage scolaire, il est aussi à relever d'autres conséquences en lien avec cette phase de test.

Nous pouvons relever un certain nombre de non-respect de l'interdiction de circuler sur l'Avenue de la Gare, de nombreux passages sur le Chemin des Chevaux, malgré les mesures d'interdiction mises en place qui toutes deux entraînent des risques pour les riverains.

Concernant la mobilité générale, le report de la circulation sur les autres axes entraîne une saturation de ceux-ci aux heures de pointes et en particulier dans la tranche 17h00-18h00, augmentant fortement les nuisances dues au trafic.

Enfin, pour les commerçants de la région, la saturation de trafic engendre une diminution du chiffre d'affaire en lien avec les achats « d'opportunité » des personnes en transit, et de l'effet décourageant de s'engager dans une zone à forte circulation pour les clients réguliers.

Dans l'ensemble, la situation actuelle de fermeture ne fait pas l'unanimité et il n'est pas nécessaire d'attendre la fin de la phase de test pour en tirer des conclusions qui semblent pour beaucoup évidentes.

Demande

Nous ne demandons pas un retour au *statu quo* total, mais une **réouverture immédiate, assortie d'une modération ciblée**. Nous proposons de mettre un terme à la phase de test et de remplacer la fermeture permanente par une ou plusieurs mesures à même d'assurer la sécurité de la zone scolaire :

- **Des restrictions horaires** : Une fermeture ou une restriction d'accès limitées strictement aux fenêtres critiques (ex: 07h30-08h00 / 11h20-11h50 / 13h15-13h45 / 16h15-16h45).
- **Des mesures de modération physique** : L'installation de dispositifs ralentisseurs (zones 20 km/h, coussins berlinois, ou rétrécissements) permettant le passage des véhicules à vitesse très réduite.
- **Une signalisation renforcée** : Utilisation de panneaux lumineux ou de marquages au sol "Zone École" pour sensibiliser les automobilistes de passage.
- **Tout autre méthode de modération de trafic en adéquation avec la situation.**

La sécurité de nos écoliers est une priorité absolue que nous partageons. Toutefois, une fermeture totale est une réponse disproportionnée qui fragilise le tissu social et commercial de notre commune. Nous sommes convaincus qu'une solution technique de modération permettrait de garantir la protection des enfants tout en maintenant la vitalité de nos axes routiers.